



CHARTRE DU RESPECT, DE L'EXCELLENCE ET DU SPORT SÉCURITAIRE



Dans notre club, la personne passe avant la performance.
L'excellence sportive ne peut être durable que lorsqu'elle s'appuie sur le respect, la sécurité et la dignité de chacun.

NOS VALEURS



RESPECT

Nous traitons chaque personne avec dignité.



EXCELLENCE

Nous cherchons l'amélioration dans le respect des personnes.



BIENVEILLANCE

Nous favorisons l'entraide, l'écoute et le soutien mutuel.



RESPONSABILITÉ

Nous assumons les conséquences de nos paroles et de nos actes.



ESPRIT D'ÉQUIPE

La réussite individuelle ne doit jamais se construire au détriment du collectif.

✓ ENGAGEMENTS DES ATHLÈTES

- ✓ Respecter ses coéquipières, entraîneurs, juges, bénévoles et dirigeants.
- ✓ Contribuer à un climat positif et motivant.
- ✓ Faire preuve de fair-play et d'intégrité.
- ✓ Accepter les différences de niveau, d'âge et de personnalité.
- ✓ Respecter les décisions sportives prises par l'encadrement.
- ✓ Exprimer ses désaccords de manière respectueuse.
- ✓ Soutenir les autres gymnastes dans les moments de réussite comme dans les moments difficiles.
- ✓ Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable.
- ✓ Signaler toute situation mettant en danger le bien-être d'une personne.

✗ COMPORTEMENTS INTERDITS

- Envers les autres athlètes
 - Moqueries, humiliations, dévalorisation
 - Mise à l'écart volontaire, exclusion
 - Propagation de rumeurs
 - Intimidation, pressions, menaces
 - Tout comportement blessant ou dégradant
- Envers l'encadrement
 - Propos irrespectueux
 - Contestations agressives
 - Dénigrement public ou privé
 - Refus volontaire et répété des consignes
- Réseaux sociaux
 - Publications ou commentaires visant à nuire à une personne
 - Messages humiliants ou harcelants
 - Diffusion d'informations privées
 - Contenus portant atteinte à l'image du club ou de ses membres

🔔 DEVOIR D'ALERTE

Tout membre du collectif témoin d'une situation préoccupante est encouragé à en informer :



Un entraîneur



La présidente



Toute personne référente désignée

Aucune personne ne pourra faire l'objet de représailles pour avoir signalé de bonne foi une situation de maltraitance ou de harcèlement.

PROCÉDURE D'INTERVENTION

1

Les faits sont recueillis.

2

Les personnes concernées sont entendues.

3

Les représentants légaux sont associés lorsque l'athlète est mineure.

4

Une mesure éducative ou disciplinaire est décidée.

5

La confidentialité est respectée.

ÉCHELLE DES MESURES ÉDUCATIVES ET DISCIPLINAIRES

- | | |
|--|---|
| 1 Rappel verbal | 6 Exclusion temporaire d'un entraînement ou d'un stage |
| 2 Entretien individuel | 7 Suspension temporaire de participation aux compétitions |
| 3 Excuses ou démarche réparatrice | 8 Examen du dossier par le bureau directeur |
| 4 Avertissement écrit | 9 Exclusion définitive conformément aux statuts et au règlement intérieur |
| 5 Entretien avec les responsables légaux | |

⚠ Les comportements de harcèlement, de maltraitance ou de violence peuvent entraîner directement une mesure de niveau élevé sans passage préalable par les niveaux intermédiaires.

ENGAGEMENT DE L'ENCADREMENT

- ✓ Garantir un environnement sain et sécuritaire.
- ✓ Faire respecter cette charte avec équité.
- ✓ Prévenir toute forme de harcèlement ou de discrimination.
- ✓ Être à l'écoute des athlètes.
- ✓ Favoriser le dialogue et la résolution constructive des conflits.
- ✓ Agir rapidement lorsqu'une situation préoccupante est signalée.

ENGAGEMENT PERSONNEL

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.

Je comprends que mon comportement contribue directement au bien-être du collectif et je m'engage à respecter les principes qui y sont énoncés.

Engagement signé électroniquement sur l'espace MonClub

Aucune signature manuscrite n'est requise
sur ce document.